

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FET 010-467/21/CT

■ CT1 - Approbation de la révision et de l'affectation de l'autorisation de programme relative à CEYRESTE - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien

**Avis du Conseil de Territoire
DRMVEP 21/20033/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans un délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire Marseille Provence, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

La Métropole Aix-Marseille Provence envisage l'aménagement du haut de l'avenue Eugène Julien sur la commune de Ceyreste.

Ce nouvel aménagement, sur environ 350m, a pour objectifs la sécurisation des déplacements des modes doux, la formalisation de places de stationnement et la réduction de la vitesse des véhicules depuis le chemin du Garlaban jusqu'au parking du centre aéré.

Le projet prévoit l'aménagement d'une chaussée à double sens de largeur 5 mètres contiguë e avec une bande cyclable montante de largeur 1,50 mètres matérialisée par un marquage au sol et un revêtement de teinte différente portant la largeur totale à 6,50m.

Un trottoir continu de largeur 1,80 mètres minimum sera aménagé côté Est. Le stationnement au droit du camping sera rétabli et de nouvelles places de stationnement seront créées. Elles pourront être longitudinales ou en bataille en fonction de l'emprise disponible.

Par délibération n°VOI 015-5469/19/BM du Bureau de Métropole en date du 28 février 2019, une autorisation de programme d'un montant de 1 500 000 € a été créée.

Lors de la réalisation des études, il est apparu nécessaire d'élargir le profil en travers pour intégrer une bande cyclable ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la surface à aménager.

En outre divers aménagements ont dû être ajoutés en phase conception. Ainsi, l'aménagement paysager du site, le réseau d'arrosage des espaces verts, les acquisitions foncières, les caractéristiques géologiques du site (terrain rocheux calcaire), la réalisation de murs de soutènement, le réseau d'éclairage, les réseaux fibre optique, le déplacement d'un poste transformateur et l'absence d'exutoire sur lequel se raccorder, ont nécessité une prise en compte de travaux complémentaires.

**Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021**

Ainsi, l'opération d'investissement n°2019104100 intitulée « Ceyreste – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » inscrite au budget pour un montant initial de 1 500 000 € doit être revalorisée de 1 200 000 €, portant ainsi le nouveau montant de l'opération à 2 700 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à la revalorisation et l'affectation de l'opération 2019104100 intitulée « Ceyreste - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence doit émettre un avis sur le projet de délibération métropolitaine relatif à la revalorisation et l'affectation de l'opération 2019104100 intitulée « Ceyreste - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » ;
- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien sur la commune de Ceyreste.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur la revalorisation et l'affectation de l'opération 2019104100 intitulée « Ceyreste - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien » pour un montant de 1 200 000 € TTC portant le montant de l'opération de 1 500 000 € à 2 700 000 €, rattachée au programme 14 Voirie Métropolitaine, Code AP 191141BP.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2022 et suivants de l'EST du Conseil de Territoire Marseille Provence: Opération 2019104100 -Autorisation de Programme 191141BP

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'opération affectée s'établit comme suit :CP

Exercices antérieurs : 17 644 €

CP Année 2022 : 600 000 €

CP Année 2023 : 2 082 356 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI